

n'a aucun fondement raisonnable. En effet, la suppression d'un vésicatoire n'a pas moins d'inconvénients que celle d'un cautère ou de tout autre exutoire, lorsqu'elle a lieu avant la guérison de la maladie pour laquelle il a été appliqué. Si l'on supprime moins souvent le cautère que le vésicatoire, c'est uniquement parce qu'on préfère le premier de ces exutoires au second, dans les maladies pour lesquelles il est nécessaire d'entretenir pendant très-longtemps, ou même pendant toute la vie, une suppuration artificielle. La préférence accordée au cautère, dans ce cas, est fondée sur ce que cette espèce d'exutoire est plus facile à entretenir et cause moins de douleurs que le vésicatoire, qu'on ne peut faire suppurer qu'en le pansant avec des pomades épispastiques dans la composition desquelles il entre presque toujours des mouches cantharides, qui les rendent très-irritantes, et qui portent souvent leur action sur la vessie. Au reste, quel que soit l'exutoire auquel on ait eu recours pour combattre une maladie, il importe d'autant plus de le supprimer, lorsque cette maladie est guérie, que, si on les conserve trop longtemps, il se tourne, pour ainsi dire, en habitude, et qu'alors sa suppression peut être dangereuse. Pour guérir un cautère, il suffit d'ôter le pois qu'on y tenait, et l'ulcère se cicatrise bientôt de lui-même.

Les cautères sont d'un grand usage dans la pratique de la médecine; mais comme les indications sur lesquelles on fonde cet usage ne sont pas toujours bien positives, il en résulte qu'il y a beaucoup d'arbitraire dans l'emploi de ce moyen, soit comme préservatif, soit comme curatif. Il est des médecins qui y ont recours dans presque toutes les maladies longues et opiniâtres; il en est qui ne les emploient que très-rarement; d'autres qui ne s'en servent jamais, et qui les regardent comme un remède qui n'est bon qu'à tourmenter les malades.

Si les opinions sont si différentes sur l'utilité des cautères, elles ne le sont pas moins sur les maladies qui réclament leur emploi, sur les endroits où il convient de les placer par rapport au siège des maladies, et sur leur manière d'agir, pour prévenir ou guérir celles-ci.

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner et de discuter ces divers points de doctrine médicale; nous nous bornerons à dire qu'aujourd'hui tous les gens de l'art conviennent de l'utilité des cautères; qu'ils les emploient dans les maladies où, en établissant un exutoire, on a moins pour objet d'exciter une grande irritation et de produire une forte et subite révulsion, que d'entretenir une irritation légère dans un

point quelconque de la surface du corps, et l'écoulement journalier et habituel d'une certaine quantité de pus; qu'enfin ils appliquent les cautères dans le lieu le plus voisin de la partie affectée, à moins que quelque circonstance particulière ne détermine à les placer dans un autre endroit.

§ 6. — Du séton.

Le mot *séton* désigne communément une espèce particulière d'exutoire qu'on forme en perçant la peau dans deux endroits correspondants, et qu'on entretient par le moyen d'une bandelette de linge effilée des deux côtés, ou d'une mèche composée de plusieurs brins de coton réunis. On emploie aussi le mot séton pour indiquer la bandelette même ou la mèche qui entretient la suppuration: c'est même là l'étymologie du mot séton, de *seta*, crin: les anciens composaient cette mèche de crins de cheval.

Le séton, pris dans ce dernier sens, est d'un fréquent usage en chirurgie. On l'emploie pour entretenir l'écoulement du pus dans les plaies qui ont plusieurs ouvertures, pour faciliter la sortie des corps étrangers dans les plaies par arme à feu; on y a recours encore pour porter des médicaments sur des parties profondément situées, pour dilater des conduits rétrécis, etc.

Nous avons traité des diverses affections dans lesquelles le séton peut être employé, et nous avons indiqué les circonstances qui le rendent nécessaire dans chacune d'elles: nous ne reviendrons pas ici sur cet objet, et nous ne parlerons du séton que comme fonticule ou exutoire.

On a recours à ce moyen lorsqu'on veut obtenir une suppuration abondante et profonde, une forte dérivation: on ne l'emploie guère que dans les maladies chroniques.

Le séton peut être établi dans toutes les régions du corps où la peau est unie aux parties sous-jacentes par une quantité de tissu cellulaire assez grande pour qu'on puisse la soulever et la percer sans intéresser ces parties. C'est particulièrement à la nuque qu'on le pratique, et surtout quand on veut combattre une ophthalmie rebelle. On y a quelquefois aussi recours dans la céphalalgie et l'épilepsie. On trouve dans les auteurs un grand nombre de faits qui démontrent les

bons effets du séton dans ces diverses maladies. Fabrice de Hilden est parvenu à guérir une épilepsie en appliquant un séton à la nuque (1). Ambroise Paré rapporte une observation semblable (2). Mais un des faits les plus remarquables relativement à l'efficacité du séton dans les maladies chroniques de la tête est celui qui a été observé par Ruysch (obs. 40). La fille d'un marchand d'Amsterdam, âgée d'environ dix-huit ans, éprouvait depuis longtemps une céphalalgie continuelle, intolérable. Beaucoup de remèdes, tels que les purgatifs, les céphaliques, les saignées du pied et du bras, avaient été mis en usage sans succès. Ruysch avait même pratiqué sur le sommet de la tête une incision cruciale qui avait donné lieu à une hémorrhagie abondante. Bien plus, il avait pris la résolution d'appliquer une couronne de trépan sur le crâne. Cependant le séton n'avait pas encore été essayé ; il crut devoir y recourir avant d'en venir au trépan. Il le fit, et les douleurs se dissipèrent ; mais bientôt la malade, ennuyée d'un tel remède, laissa fermer ce fonticule. Les douleurs reparurent aussitôt. Le rétablissement du séton les fit disparaître une seconde fois. Devenue plus prudente, elle porta le séton jusqu'à ce que la nature en eût elle-même produit la cicatrisation. Qu'en arriva-t-il ? Les douleurs se reproduisirent ; mais un troisième séton et un régime convenable parvinrent enfin à délivrer cette fille de cette céphalalgie rebelle.

Dans quelques cas, le séton a été employé avec succès dans le traitement de l'amaurose, après que les autres moyens avaient échoué. La vingt-quatrième observation de Scultet en offre un exemple remarquable. Une goutte sereine, qui avait résisté à la saignée, aux purgatifs et aux cautères, fut guérie par l'établissement d'un séton.

J'ai obtenu un pareil succès du même remède dans un cas assez singulier. Une personne atteinte d'une sorte de coryza chronique, avec perte du goût et de l'odorat, avait essayé en vain d'un grand nombre de remèdes. Ce fut seulement par l'établissement d'un séton qu'elle parvint à se débarrasser de cette affection.

Mais c'est surtout dans l'ophtalmie chronique que le séton à la nuque est utile. Les auteurs rapportent un grand nombre d'observations, qui prouvent la puissance de ce moyen dans la maladie dont il s'agit. Un des

(1) Cent. I, obs. 40.

(2) Liv. X, chap. 25.

faits les plus remarquables et les plus propres à établir l'efficacité du séton est celui que rapporte Ambroise Paré. Un orfèvre avait une ophtalmie chronique qui avait résisté à un très-grand nombre de remèdes. Un séton à la nuque, qui fut établi par A. Paré, produisit des effets très-avantageux ; mais le malade n'eut pas plutôt été délivré de l'ophtalmie, qu'il crut pouvoir aussi se débarrasser du remède douloureux auquel il devait sa guérison. L'affection ne tarda pas alors à se reproduire, et elle persista jusqu'à ce que le séton eût été réappliqué. Paré exigea et obtint alors du malade qu'il le conservât pendant fort longtemps (1).

On trouve dans les *Ephémérides des curieux de la nature* (2) plusieurs faits également propres à établir l'efficacité de ce moyen. Un jeune enfant de huit ans était atteint d'une ophtalmie chronique, contre laquelle le médecin qui le dirigeait avait épuisé toutes les ressources de son art. Reimann, consulté, proposa de faire établir un séton à la nuque. Un mois après l'établissement de ce séton, l'état du malade n'était pas sensiblement changé, ou n'offrait que fort peu d'amélioration. Toutefois avec le temps les yeux commencèrent à s'éclaircir ; et au bout de neuf mois la conjonctive et la cornée avaient repris la couleur qui leur est naturelle. Le même auteur a traité par le même moyen un autre enfant du même âge, qui éprouvait chaque mois une ophtalmie intense et un écoulement très-abondant de matières fétides et puriformes par les narines. Le séton dissipa complètement cette maladie et en prévint le retour.

Le soixante-quinzième volume de l'ancien *Journal de médecine* contient un mémoire sur l'efficacité du séton dans le traitement de l'ophtalmie chronique. Dans ce mémoire sont réunies plusieurs observations, où l'on voit l'emploi du séton suivi constamment du plus heureux succès, bien que les maladies datassent de plusieurs années. Il importe, dans tous les cas où l'on a recours au séton, de l'entretenir après la cessation de la maladie pendant plusieurs semaines, quelques mois même, suivant que l'ophtalmie a été plus ou moins considérable, a duré plus ou moins longtemps.

(1) Liv. X, chap. 25.

(2) Cent. IX, obs. 46.

Nous ferons encore remarquer, d'après notre propre expérience, et d'après les faits rapportés par divers auteurs, que dans plusieurs cas il s'est passé un mois, quelquefois plus, avant qu'on observât aucune amélioration sensible dans la maladie, et qu'après ce long espace le mal a marché rapidement vers sa guérison. Il ne faut pas perdre de vue cette remarque pratique, afin de ne pas se hâter de supprimer un séton lorsque, au bout d'un certain temps, on n'en a point encore obtenu de bons effets.

Bien que l'efficacité du séton dans le traitement des maladies que nous avons indiquées, et surtout dans l'ophtalmie, soit établie sur un grand nombre de faits authentiques, ce moyen thérapeutique n'est pas autant en usage qu'il devrait l'être. Diverses causes peuvent expliquer cela. Beaucoup de malades ont pour le séton une grande répugnance, parce qu'ils le croient très-douloureux. On peut reprocher à quelques hommes de l'art de ne pas mettre assez de soin pour dissiper les craintes qu'il inspire. En employant les moyens de persuasion qui sont en leur pouvoir, ils en viendraient facilement à bout. J'ai presque toujours réussi auprès des malades qui m'ont consulté, en leur assurant que le séton, plus facile à entretenir que le vésicatoire, n'exige pour cela aucune pommade irritante, que la suppuration est plus abondante et rend par conséquent ce moyen plus efficace que les autres exutoires; enfin en faisant valoir auprès des femmes un motif qui n'est pas sans puissance auprès d'elles, c'est que les cicatrices qui résultent du séton sont moins apparentes et moins difformes que celles que laissent les vésicatoires qui ont longtemps suppuré.

La manière de pratiquer le séton à la nuque a beaucoup varié: les anciens se servaient de deux instruments: l'un était destiné à pincer la peau, et l'autre à la percer. Le premier était une sorte de pince dont les mors offraient un trou; l'autre une espèce de stylet ou d'aiguille froide, ou rougie au feu, qu'ils enfonçaient dans le trou des mors, et qui faisait aux téguments la double ouverture dans laquelle on passait la mèche.

Ce procédé est plus douloureux et surtout plus compliqué que celui qu'on lui a substitué, et qui consiste à faire à la peau du cou un pli longitudinal qu'on traverse avec une large aiguille dont on a beaucoup varié la forme. Celle dont nous nous servons ne mérite le nom d'aiguille que parce qu'elle est percée, à l'une de ses extrémités, d'une

ouverture dans laquelle on fait entrer la bandelette de linge. Elle a la forme d'une feuille de myrte légèrement courbée sur son plat, longue d'environ cinq pouces, tranchante des deux côtés depuis sa pointe, qui est très-aiguë, jusqu'aux deux tiers de sa longueur, où elle a environ un pouce de large. Au delà sa largeur diminue, et ses côtés cessent d'être tranchants jusqu'à son autre extrémité, qui est percée d'une ouverture transversale, destinée à recevoir la bandelette qui entretiendra le séton.

Cette bandelette doit être de linge fin, mais assez fort, large d'environ un pouce, longue de deux pieds, et effilée de chaque côté dans l'étendue du quart de sa largeur. Les autres choses nécessaires pour établir un séton sont des plumasseaux de charpie, des compresses, une bande longue de deux aunes et large de deux travers de doigt.

Voici de quelle manière on procède à l'opération.

Le malade étant assis, la tête un peu renversée en arrière, le chirurgien, qui est placé derrière le malade et à son côté droit, pince en haut et en bas, avec le pouce et l'indicateur, la peau de la partie moyenne du cou, et la soulevant le plus qu'il est possible, il lui fait former un pli longitudinal; un aide, placé du côté opposé, saisit l'extrémité supérieure du pli, et rend ainsi à l'opération la liberté de la main droite, avec laquelle il prend l'aiguille garnie de la bandelette effilée, qu'il a préalablement enduite de cérat ou de beurre; il la tient avec les doigts indicateurs et médus placés sur la convexité de l'instrument, et le pouce qui appuie sur la concavité. Il l'enfoncé au travers du pli, le plus près possible de sa base: il la retire ensuite du côté opposé, entraînant la bandelette qui doit rester dans la plaie. Il ôte alors l'aiguille, place sur les deux plaies de la peau des plumasseaux et des compresses qu'il assujettit par des circulaires autour du cou. Le bandage doit être assez serré pour maintenir l'appareil, sans gêner toutefois la respiration ni la circulation. La portion de la bandelette effilée qui est hors de la plaie et qui doit y être introduite peu à peu dans les pansements subséquents, est renversée de côté et d'autre sur la charpie, et se trouve ainsi sous les compresses et la bande.

Au défaut de l'aiguille dont nous venons de parler, on peut se servir d'un bistouri pour traverser le pli de la peau; mais comme la lame de cet instrument augmente de largeur depuis la pointe jusqu'au talon,

L'ouverture qu'elle fait est plus large du côté par où elle a pénétré que du côté opposé, et il faut, pour donner aux deux ouvertures une étendue égale, agrandir celle qui correspond à la pointe de l'instrument; en conséquence, on devra, après avoir enfoncé horizontalement le bistouri, en abaisser le manche, si le tranchant de la lame est dirigé en haut, et l'élever s'il est tourné en bas. On passe ensuite la mèche avec un stylet à aiguille.

Quelle que soit la manière dont le séton a été mis, on ne doit lever le premier appareil que le quatrième jour; avant cette époque, la suppuration n'est pas encore établie, et le pansement causerait nécessairement beaucoup de douleur.

Pour panser le séton, on commence par enduire avec un mélange de cérat et d'onguent basilicum la bandelette effilée dans un espace de deux ou trois travers de doigt environ; on la tire ensuite lentement par le petit bout opposé, de manière à conduire dans la plaie la portion graissée, et à en retirer celle qui y a séjourné et qui est imprégnée de pus. Cette dernière doit être coupée avec des ciseaux, en en laissant toutefois un petit bout qu'on renverse vers le côté opposé. On couvre les plaies avec un plumasseau enduit du mélange ci-dessus; on place une compresse sur le plumasseau, puis une bande. Quelques personnes enveloppent dans un morceau de taffetas ciré la bandelette pour empêcher que le pus ne l'imbibe et ne la rende dure. On renouvelle ce pansement toutes les vingt-quatre heures, et même deux fois par jour si la suppuration est très-abondante. Quand la première bandelette est épuisée, on en coud une autre à plat à l'une de ses extrémités, et on l'entraîne doucement dans la plaie.

S'il survient de l'inflammation à la portion de peau comprise entre les deux plaies, on la combat avec les cataplasmes émollients; s'il s'y forme un abcès, on l'ouvre.

Il s'élève quelquefois des chairs fongueuses sur le bord des deux ouvertures: lorsque ces fongosités sont peu considérables, elles rendent la suppuration plus abondante et sont par cela même avantageuses; mais si elles s'accroissent beaucoup, on doit les réprimer avec le nitrate d'argent. Lorsqu'on veut supprimer le séton, on retire la bandelette après l'avoir coupée très-près de l'une des ouvertures, et l'on panse avec de la charpie sèche.

Quelques praticiens ont cru que les sétons, faits suivant la longueur

du cou, avaient beaucoup plus d'efficacité que ceux qu'on place en travers, selon la méthode que nous venons de décrire, et qui est généralement admise. Mais il est facile de voir que ce procédé ne peut présenter aucun avantage sur l'autre quant à l'effet, et que celui-ci est d'une exécution plus facile. En effet, il est bien plus difficile de pincer la peau de la nuque horizontalement que dans le sens vertical, et bien plus aisé de conduire l'aiguille ou le bistouri de droite à gauche ou de gauche à droite, que de haut en bas ou de bas en haut.

Le séton peut être établi dans beaucoup d'autres points du corps; le procédé opératoire est absolument le même. Cependant, derrière l'apophyse mastoïde, où on le place quelquefois pour certaines affections chroniques de l'oreille, comme la peau ne peut être saisie avec les doigts, il faut se servir, pour former le pli, d'une pince à peu près semblable à celle dont les anciens faisaient usage. Les mors de cette pince n'ont point d'ouverture, et c'est devant eux qu'il faut plonger l'aiguille ou le bistouri. Une virole ou une tige de fer rivée qui glisse dans une fente pratiquée dans la longueur de ses branches, le maintient serrée sur le pli de la peau.

§ 7. — De la vaccination.

La vaccination est une opération qui consiste à prendre dans une pustule de vaccin une goutte du liquide qu'elle contient pour l'inoculer à un individu.

Cette opération très-simple exige, pour être parfaite, deux conditions indispensables: la première, que la pustule contienne un liquide bien convenable à l'inoculation; la deuxième, que la vaccination soit bien pratiquée.

L'époque à laquelle on doit prendre le virus-vaccin varie selon les praticiens; mais aucun d'eux ne varie sur les qualités que doit présenter le liquide. Jenner, qui, s'il n'a pas découvert la vaccine, a la gloire de l'avoir naturalisée en Europe, pensait que le meilleur vaccin était celui de la pustule non parvenue à l'état de maturité. Il voulait donc qu'on le recueillît dès le cinquième jour, époque à laquelle la pustule commence à contenir un liquide jaunâtre, et qu'on n'en prit plus après le huitième jour, moment où la circonférence de la pustule com-